

Chers confrères,

Dans vos valisettes de tarification, vous allez recevoir une centaine de cartes « grippe ».

La meilleure protection : la vaccination !  Cherchez hôte pour l'hiver La période de la grippe approche. N'oubliez pas de vous faire vacciner ! C'est très important car, vous faites partie des personnes à risques. Parlez-en à votre pharmacien. Il vous conseillera et vous réservera un vaccin grippe. Pensez à vous faire vacciner entre la mi-octobre et la mi-décembre. Une campagne de l'APPL, en collaboration avec le S.A.S. et le soutien de votre pharmacien.	RESERVATION VACCIN Pour réserver votre vaccin grippe, découpez ce talon et remettez-le à votre pharmacien.  5520-580 antigène/influenza vaccin contre la grippe	RESERVATION VACCIN Nom : Prénom : Date :/...../2015 Signature : 	Nom : Votre vaccin sera disponible dès : / / Dès maintenant, prenez rendez-vous et parlez-en à votre médecin généraliste. Ensuite, avec ce coupon et la prescription médicale, rendez-vous auprès de votre pharmacien. (achet pharmacie)
--	--	---	---

Le but de ces cartes est de vous aider à :

- **valoriser** la vaccination grippe
- **Faire prendre conscience** à vos patients de l'effet positif de la vaccination grippe sur l'incidence accrue de l'émergence de pathologies secondaires chez les patients à risque non protégés. Même si, la composition des vaccins grippe se base, suivant l'OMS, sur la ou les distributions virales des années antérieures, statistiquement, il est prouvé que cette composition varie très faiblement d'une année à l'autre. La prophylaxie due à la vaccination, même si la composition virale correspond à celle de l'année précédente, apporte un avantage et un bénéfice très important en terme de santé publique.
- **Inciter tous vos patients à risque à se faire vacciner** dans le but de diminuer le risque de mortalité encore présent et lié à la grippe. Beaucoup de patients ignorent leur vulnérabilité.
- **Redynamiser** la vaccination grippe via la délivrance du vaccin par l'officine pharmaceutique.
- **garantir la délivrance des vaccins en général via le secteur officinal.**

Le code CNK présent sur ces cartes doit être scanné exclusivement pour les patients à risque qui n'ont pas pris l'habitude de se faire vacciner chaque année. Scannez ce code lors d'une prescription concernant le traitement habituel de votre patient à risque.

La plus value de votre action sera mesurée statistiquement en comparant, l'énumération des lectures des codes CNK 5520580 avec l'augmentation effective du nombre de vaccins délivrés à l'officine.

Un document plus détaillé vous est fourni ci-après.

D'avance merci pour votre participation, merci pour votre contribution active à la santé de vos patients.



Ensemble, luttons contre la Grippe saisonnière !



Fin de l'hiver dernier, la presse relatait une augmentation de 5.827 décès dus à la grippe, par rapport à l'année précédente, pour la même période.

D'autre part, il semblerait que, près de la moitié de la population à risque, ne se ferait pas vacciner. C'est pourquoi, l'AUP lance une campagne GRIPPE en collaboration avec le VAN,** dans le but de réduire la mortalité liée à cette pathologie et, de se focaliser sur la vaccination grippe.*

Le moment est venu d'inciter les personnes à risque à se faire vacciner !

Votre démarche active sera soutenue par l'AUP. En effet, avec cette newsletter, vous recevez des cartes « grippe ». Mi- septembre, une seconde newsletter, vous aidant dans votre approche convaincante à l'égard de la vaccination GRIPPE, vous sera aussi communiquée.

L'APB relaiera cette campagne.

**Beaucoup de vaccins quittent le secteur officinal....
Pourtant, le rôle du pharmacien, dans la prévention et
le conseil au niveau de la vaccination, est primordial.**



**A nous de prouver notre rôle prophylactique essentiel
dans ce domaine !**

Sachant qu'à peine, **la moitié** des personnes estimées à risque, se font vacciner, le pharmacien a donc une opportunité d'intervention et d'action importante.

Ensemble, avec l'AUP, **luttons contre la grippe, ses complications et la mortalité liée à celle ci !**

L'AUP lance une campagne pour vous inciter à sensibiliser vos patients à se faire vacciner. De part les contacts réguliers à l'officine et, le dossier pharmaceutique local, nous sommes donc bien placés pour inciter les patients à risque à se faire vacciner.

CARTES : SENSIBILISATION et RESERVATION :

Chaque pharmacie recevra début août, une centaine de cartes dont, l'objectif est, de sensibiliser les patients à la vaccination. Ces cartes permettront aussi, aux patients de **réserver** leur vaccin grippe.

CODE CNK :

Afin de pouvoir valoriser, la plus value apportée par le pharmacien, dans le contexte de la vaccination contre la grippe, un **code CNK a été créé**. Ce code est repris sur le recto des cartes de sensibilisation. **Scannez ce code à chaque fois que vous évoquez la vaccination contre la grippe à un de vos patients!**



5520-580

Attention, ce code ne sera transmis à votre office de tarification que, si vous le scannez lors d'une prescription. Vous trouverez la marche à suivre ci dessous.

La meilleure protection : la vaccination ! La période de la grippe approche. N'oubliez pas de vous faire vacciner ! C'est très important car, vous faites partie des personnes à risques. Parlez-en à votre pharmacien. Il vous conseillera et vous réservera un vaccin grippe. Pensez à vous faire vacciner entre la mi-octobre et la mi-décembre. Une campagne de l'APPL, en collaboration avec le V.A.N. et le soutien de votre pharmacien.	RESERVATION VACCIN Pour réserver votre vaccin grippe, découpez ce talon et remettez-le à votre pharmacien.  5520-580 sensibilisation vaccins contre la grippe	RESERVATION VACCIN Nom : Prénom : Date :/...../2015 Signature : 	Nom : Votre vaccin sera disponible dès : / / Dès maintenant, prenez rendez-vous et parlez-en à votre médecin généraliste. Ensuite, avec ce coupon et la prescription médicale, rendez-vous auprès de votre pharmacien. (cachet pharmacien)
---	---	---	---

EN PRATIQUE :

Evoquez l'avantage de la vaccination contre la grippe à vos patients à risque et, remettez-leur, cette carte de sensibilisation. **N'oubliez pas de scanner le code CNK lors d'une prescription, au nom du patient, à chaque fois que vous remettez cette carte.** Ainsi, le CNK sera transmis à votre office de tarification, ce qui permettra de rassembler les données et, de mesurer l'impact de votre action. De plus, les cartes de sensibilisation ont également un bordereau de réservation (la partie blanche) que, vous ou votre patient peuvent, découper en guise de réservation du vaccin dans votre pharmacie.

Lorsque vous remettez la carte à un patient à risque*, **2 situations** peuvent se produire :

Votre patient est convaincu et souhaite immédiatement réserver un vaccin :

Vous mentionnez le **nom du patient** et la **date** sur le bordereau blanc de réservation. Cette partie est conservée dans la pharmacie (vous pouvez par exemple faire un 'boitier de fiches' pour les vaccins grippe). Sur la partie en vert, vous notez la **date** à laquelle le patient peut retirer son vaccin et, vous y apposez votre **cachet**. La **partie verte est remise au patient**.

Dès que vous recevrez les vaccins contre la grippe, vous saurez ainsi, pour quels patients vous devez mettre de côté un vaccin.

Votre patient hésite à se faire vacciner :

Vous apposez votre **cachet** au verso de la carte et, remettez la **carte intacte** au patient en signalant, qu'il peut revenir avec la carte pour réserver le vaccin à son nom, s'il le souhaite. A ce moment, il suffira de suivre les étapes du point précédent.

N'oubliez pas à chaque situation, de scanner le code barre CNK, qui se trouve au recto de la carte, lors d'une prescription au nom du patient !

Suivez cette campagne sur <http://aup-net.be/>

*patients à risque : <http://aup-net.be/2015/06/01/les-vaccins-grippes-2015/>

** VAN : Vlaams Apothekers Netwerk